

## Sécurité

Recyclage du personnel électricien habilité  
conforme à la Norme NFC 18510**Objectifs pédagogiques :**

Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique.

Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre.

Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge.

Adopter le bon comportement en cas d'accident ou d'incendie.

**Symboles :**

H1 - H1V - H2 - H2V - HC

**Méthode pédagogique :**

Parcours de formation sur plate-forme médiatisée.

Echanges participatifs avec examen de cas concrets et mise en situation sur armoire Habilis, cellules HTA et transformateurs.

**Délai d'accessibilité :**

Consulter le catalogue Inter

**Public et Pré requis :**

Technicien de service maintenance.

Technicien de mise en service.

Installateur électricien BT - HTA

Avoir suivi et validé une formation initiale à l'habilitation électrique dans le même symbole.

**Durée :**

Théorie : 1 jour

Travaux pratiques : 0,5 jour

**Méthode mobilisée :**

Formation en présentielle

**Tarif inter HT :**

Nous consulter

**Modalités d'évaluations :**

Évaluation des compétences acquises

**Programme :****1ère demi-journée :**

Les risques électriques.

Les zones d'environnement.

Les limites de son titre d'habilitation.

Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique.

Les équipements de protection collective.

Les équipements de protection individuelle.

Les risques liés à l'outillage utilisé.

**2ème demi-journée : le savoir**

Description des étapes de la consignation.

Les documents applicables.

Les mesures de prévention à observer.

Les conduites à tenir en cas d'accident corporel.

Les conduites à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

**3ème demi-journée : le savoir-faire**

Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant au titre de l'habilitation visée.

Identifier les limites et les zones d'environnement.

Réaliser les opérations correspondant à son titre.

**3ème demi-journée : le savoir-faire (suite)**

Repérer la zone de travail.

Appréhender la zone de voisinage.

Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

**Pôle Formation UIMM de Champagne-Ardenne\***

**Ardennes** : 1 rue Boucher de Perthes - 08020 Charleville-Mézières - Tél. 03 24 33 18 70 (Siège social de l'AFPI CA)

**Aube** : 12 rue Québec - 10430 Rosières-Près-Troyes - Tél. 03 25 71 29 71

**Marne** : Zone Farman - 3 rue Max Holste CS110004 - 51685 Reims Cedex 2 - Tél. 03 26 89 60 00

**Haute-Marne** : 4 rue de la Tambourine - 52115 Saint-Dizier - Tél. 03 25 07 52 00

\*Tous nos établissements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En cas, de situation de handicap, merci de prendre contact avec notre référent.

### Validation :

Une évaluation des compétences est proposée aux stagiaires en fin de stage pour s'assurer des connaissances acquises. Le formateur formulera à l'employeur, un avis, l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation.

Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement.

Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations.

Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.

Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé.

Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Modalités d'évaluation des savoir et des savoir-faire.



### Evaluation des savoirs faire

